

SEMINAIRE DE TRAVAIL

DU 17 JUILLET 2014

DOMAINE DE LA BRUNERIE - VOIRON

PERSONNES PRESENTES :

Titulaires :

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Christine GARNIER, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants

Mmes et MM. Luc PUISSAT, Laurent THOVISTE, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Pierre FAURE (Communauté de Communes Chambaran, Vinay, Vercors), François BROCHIER (Communauté de Communes Bièvre Est).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Jean-Claude PEYRIN (1er adjoint Ville de Meylan) Marie-Claire BOZONNET, (Directrice DDT 38), Dominique REVIL-MISMETTI, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), David BERTRAND (Communauté de Communes Bièvre-Isère), Laurette TOURRETTE (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Benoît SAVINEAUX (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, Sabine SIRUGUE, Julien CLEMENTI, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Maxime DORVILLE, Sarah POTENTIER, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, Antoine BROCHET, (EP SCoT-C.E.P.).

PERSONNES EXCUSÉES

Mmes et MM. Alain COTTALORDA (Pdt Conseil Général de l'Isère), Christophe FERRARI, Suzanne DATHE, Marie-Christine TARDY, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Claudine CHASSAGNE, Dominique FLANDIN-GRANGET, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Jérôme BARBIERI, Jean-Yves PENET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER, Henri GERBE (Communauté de Communes Bièvre-Isère), Claude NICAISE (Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire), Marie WOZNIAK (DDT).

>> Yannik OLLIVIER introduit le séminaire en indiquant qu'il devra permettre un premier échange entre les élus autour des points repérés lors du précédent comité syndical : l'information des territoires et les débats autour du SCoT ; la production de logements ; le foncier économique. Un point spécifique sera également développé sur la présentation du rapport de la Communauté de l'eau potable au sujet des services d'eau potable du bassin grenoblois.

Yannik OLLIVIER ajoute qu'il a ressenti une forte attente sur la pédagogie à développer autour du SCoT. Il propose que ce séminaire permette d'avancer sur la remontée et le partage d'un certain nombre d'attentes et d'interrogations concernant le SCoT. Il souhaite attirer l'attention sur 3 points qu'il a d'ores et déjà relevés :

- Connaissance du SCoT : l'ensemble des élus concernés trouve que le SCoT est un document parfois difficile d'approche. Des efforts auprès des élus doivent être menés pour faire mieux connaître le SCoT et mesurer ses implications sur le terrain.
- Dans les mois qui viennent l'EP-SCoT pourrait se rendre dans les communautés de communes pour répondre aux questions et inquiétudes de chacun.
- Lorsqu'un secteur ou une commune ont une question précise, les élus du SCoT doivent être un relais pour, en amont, mettre en débat ces questions et construire des réponses concertées.
-

Enfin, il demande que les élus étayent leurs interventions par des témoignages pratiques.

>> Philippe AUGER rappelle que le Comité Syndical du 9 juillet 2014 a permis de soulever plusieurs questions sur :

- la mise en œuvre des objectifs du SCoT en matière de logement et de protocole de foncier disponible économique ;
- Les modalités d'accompagnement des communes ;
- Les modalités d'application du SCoT pour apprécier la compatibilité PLU/SCoT qui questionnent les communes ;
- L'urbanisme commercial.

L'information des territoires et les débats autour du SCoT

>> Philippe AUGER indique que sur la culture commune à développer autour du SCoT (diapos 3 à 9), le Comité syndical peut s'appuyer sur ses instances syndicales (bureau et comité syndical) et sur les supports et lieux de travail réfléchis par les élus du précédent mandat pour la mise en œuvre et répondre aux questionnements :

- Les Commissions : schéma présenté page 6 du document sur le fonctionnement de l'EP-SCoT autour du bureau et des Commissions.
- Proposition d'un document grand public rassemblant 30 questions autour du SCoT pour répondre aux interrogations et faciliter une bonne mise en œuvre sur les territoires.
- Groupe contact institutionnel avec les services de l'Etat pour permettre d'ajuster les différentes positions des acteurs et Groupe projet SCoT (diapo 7) réunissant les techniciens référents des EPCI, AURG, DDT, RRA.

>> Murielle PEZET-KUHN présente le document diffusé en séance questionnant sur le rôle des Commissions, leur organisation et le repérage des premiers sujets à traiter notamment selon les attentes déjà exprimées.

>> Yannik OLLIVIER rappelle que tous les outils sont à ajuster les uns aux autres. Il existe une volonté des nouveaux élus de mieux comprendre le rôle de chaque acteur, leur articulation. Il est important de repérer le statut de chacun des acteurs autour du SCoT : les maîtres d'ouvrage dotés de compétences par la loi (communes, EPCI, l'EP-SCoT), l'Etat, les personnes publiques associées comme le CG et la Région les maîtres d'œuvre, comme l'agence d'urbanisme avec qui l'EP-SCoT conventionne, et plus largement les outils d'ingénierie au service des territoires.

Yannik OLLIVIER précise que l'objet du séminaire est d'installer au sein de l'EP-SCoT un climat de travail et d'échanges permettant de répondre aux demandes et interrogations des communes et des EPCI.

>> Laurence THERY estime qu'en premier lieu, il faudrait des réunions pédagogiques par secteur entre les nouveaux élus et l'EP-SCoT afin que les élus puissent s'approprier le SCoT. Puis dans un second temps réunir les élus plus en interne par secteur, ce qui permettrait de régler les problèmes concernant les PLU. Elle interroge le président sur la faisabilité de cette demande.

>> Yannik OLLIVIER confirme qu'il est effectivement possible de travailler en deux phases lors des six prochains mois.

>> Daniel NIOD indique que son secteur sera également intéressé par ces réunions d'information/débat.

>> Christine GARNIER pense qu'il est intéressant, comme proposé, de distinguer deux niveaux :

- l'information nécessaire des élus sur le SCoT par secteur, voire dans les villes,
- et l'implication des élus de l'EP-SCoT au sein des Commissions à mener en parallèle.

>> Jean-Paul BRET s'interroge sur les délais imposés par l'Etat concernant les modifications ou les révisions de PLU et sur les conflits potentiels autour de la notion de compatibilité. Il souhaite que l'Etat précise ce qui peut être imposé aux communes.

>> Marie-Claire BOZONNET lui répond que la première préoccupation de l'Etat est la solidité juridique des documents d'urbanisme à laquelle s'ajoute la défense par l'Etat d'enjeux particuliers (réduction de la consommation de l'espace...). Les exigences de mise en compatibilité dépendent des différences existant entre les PLU et le SCoT. La situation est donc très variable d'une commune à l'autre. L'échéance de mise en compatibilité est effectivement courte. Quant à l'appréciation de la compatibilité, elle est éminemment subjective mais il ne s'agit pas de se focaliser sur ce seul sujet...

Marie-Claire BOZONNET a aussi indiqué que la DDT continuera à travailler en partenariat avec l'EP-SCoT sur l'ensemble de ces sujets.

Quant au cas plus particulier des communes de la CAPV connaissant des problèmes concernant les risques, les questions sont en phase de résolution.

>> Jean-Paul BRET complète en annonçant qu'un partenariat s'organise en effet sur ce sujet.

>> Luc PUISSAT pose la question de la façon dont les communes vont pouvoir assumer l'instruction des permis et autorisations de construire avec le retrait de l'Etat. Il rappelle aussi qu'il reste encore beaucoup de communes en POS, y compris dans la Métro, même si ce territoire se distingue par la prise de compétence obligatoire de PLUI. Les communes y seront obligées de lancer la révision de leur document avant décembre 2014.

>> Marie-Claire BOZONNET ajoute qu'en effet les communes de la Métro doivent lancer leur révision avant fin 2014 pour prolonger les effets de leur POS tandis que les communes des autres secteurs doivent lancer ces révisions avant décembre 2015 si elles veulent prolonger les effets de leur POS jusqu'au 26 mars 2017.

>> Yannik OLLIVIER indique que la Métro se verra attribuer le statut de métropole et devra être apte à gérer sa nouvelle compétence « PLUi ». Il rappelle que si l'Etat s'est désengagé pour l'instruction des permis de construire, cela n'empêche pas une communauté de communes de mettre cette compétence en place.

>> Jérôme DUTRONCY rajoute que le SCoT est un document très valorisable dans cette période de révision des PLU car il a une longueur d'avance par rapport au Grenelle, mais le PLU n'est pas le seul document d'aménagement. On a besoin de travailler en parallèle sur les PLH, PDU, TVB... Les PLU « Grenellisés » constituent une porte d'entrée principale, mais qui ne suffisent pas toujours à répondre aux bonnes questions.

>> Francis GIMBERT ajoute que le PLU est un outil mais aussi un enjeu. Il faut être clair sur la façon de sécuriser juridiquement les PLU. Certaines communes ont déjà élaboré plusieurs fois leur PLU pour au final retomber en POS ou en Carte Communale. Une commune de 400 habitants n'a pas les moyens de refaire plusieurs fois son PLU et risque la tutelle financière du préfet. Avec des moyens très inégaux, les besoins peuvent être similaires sur la révision des PLU. En plus, la doctrine est parfois compliquée à comprendre et à mettre en œuvre.

>> Philippe AUGER apporte une précision concernant les outils techniques et pédagogiques diffusés par l'EP-SCoT pour aider les collectivités. L'AURG a produit récemment des notes techniques concernant la mise en compatibilité des PLU et l'année dernière, à la demande des élus du Comité syndical, un « document d'alerte /vigilance » élaboré présentant les principaux objectifs cartographiés et chiffrés à l'échelle des secteurs ainsi que l'identification des principaux écarts entre les objectifs du SCoT et le contenu des documents d'urbanisme locaux. Il permet d'estimer l'ampleur du chantier de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'aider les territoires à identifier les mises en compatibilité prioritaires.

>> Yannik OLLIVIER propose en résumé :

- de faire des réunions par secteurs jusqu'à la fin du premier trimestre 2015 dont les modalités (lieux, dates, questions prioritaires à traiter) sont à proposer par chaque EPCI. Il s'agira alors de réunions « à la carte ».
- qu'à l'issue ou en parallèle de ces réunions, les problèmes posés soient travaillés en Commissions, dont l'organisation est approuvée pour arbitrage in fine en instances syndicales.
- Un courrier aux élus permettra de les solliciter pour leur participation à ces Commissions qui ont chacune un élu référent désigné par le Comité syndical. Les priorités et programmes de travail pourront faire l'objet des rencontres de la rentrée. Sur la question qui a émergé sur compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT : comment l'apprécier ? Avec quels moyens ? Avec quelles articulations entre EP-SCoT et EPCI ou communes dans le cadre du protocole à venir ?... Yannik OLLIVIER indique que c'était le 4^{ème} point à l'ordre du jour avant celui sur la CEP, mais qu'étant donné le temps restant et l'importance du sujet, il propose que ce sujet soit traité dans un futur Comité syndical à la rentrée.

La production de logements :

>> Murielle PEZET-KUHN et Sabine SIRUGUE rappellent les questions principales posées par les élus du Comité syndical le 9 juillet : quels moyens donner aux pôles d'assurer les conditions du rééquilibrage?

- Pour répondre aux objectifs de production de logements fixés par le SCoT ?
- Pour produire des logements sociaux, notamment en zone 3 ?
- Pour dimensionner l'offre foncière dans les PLU ?
- Pour produire des formes urbaines adaptées ?
- Pour produire du logement abordable ?

Sur la base de ces questions (diapos 12 à 27 et 28 à 32 sur les logements sociaux), pour alimenter le débat, l'AURG propose des données chiffrées récentes éclairant les fondements du SCoT qui sont rappelés : données par secteur et niveau de pôle : évolutions démographiques, niveau d'équilibre habitat-emploi, niveau de production de logement et capacités des territoires à répondre aux objectifs qui ont été définis...

>> Jean-Paul BRET estime compliqué de concilier les objectifs de long terme à 2030 pour permettant d'équilibrer la croissance des territoires de la RUG avec les objectifs déclinés directement à 12 ans dans les PLU et à 6 ans dans les PLH. On part de loin. Il ajoute que concernant les freins/ difficultés sur la production de logement (diapo 25), il faudrait ajouter la nécessité d'intégrer les impacts du phénomène de décohabitation : le nombre moyen d'habitants par logements continue de diminuer.

>> Francis GIMBERT indique que selon le bilan du PLH du Grésivaudan, en termes de construction de logements, les situations sont très contrastées. Finalement, là où on produit, c'est dans les communes plus urbaines. Dans les petites communes, on n'en est pas à la moitié des objectifs du SCoT, avec une question posée par la rétention foncière plus que par la disponibilité foncière. Les vraies questions ici tournent autour de la capacité à faire du logement social... enfin, il semble que la consommation foncière soit peu importante dans les zones plus urbaines et qu'elle soit beaucoup plus importante ailleurs.

>> Jean Claude PERRIN souscrit aux objectifs de réduire l'étalement urbain et la rétention foncière. Mais le SCoT ne le permet pas toujours, surtout pour les communes en retard SRU. Il s'interroge sur la souplesse des documents d'urbanisme d'aujourd'hui. Il explique que les objectifs de logements sont extrêmement élevés, avec une obligation importante de production de logements sociaux. Parallèlement, certaines zones à urbaniser sont situées sur des zones inondables, ce qui freine la production de logements. Il ajoute que les zones mises « hors risques » suite aux travaux opérés par le SYMBHI ne seront pas automatiquement de nouveau constructible. Comment répondre aux objectifs du SCoT et du PLH avec un foncier rare et cher ?

>> Marie-Claire BOZONNET intervient pour dire qu'elle comprend bien ces difficultés et que ces préoccupations sont partagées par d'autres communes : travailler la ville est complexe.

Elle rappelle qu'il existe de nombreux outils pouvant aider les communes, notamment pour ce qui concerne la production de logement social. A titre d'exemple, il ne faut pas oublier de comptabiliser dans le logement social le logement privé conventionné.

>> Laurence THERY demande comment juger si l'on s'écarte ou pas de la philosophie du SCoT. Elle pose la question des possibilités d'adaptation face aux objectifs fixés et celle de la manière dont cela pourrait être géré réglementairement.

Christine GARNIER précise qu'au-delà de la quantité, il faudrait procéder à un travail plus fin sur les prix selon le type de logement. Les logements neufs sont souvent habités par des

familles recomposées ou des retraités, ce qui mériterait de travailler aussi sur la taille des logements.

>> Laurence THERY ajoute qu'il s'agit de ne pas se tromper de débat et de ne pas trop élargir les thèmes à traiter au-delà de la production de logement, de l'occupation du sol... Les PLH sont là pour traiter des questions plus qualitatives liées à la production de logement.

>> Yannick OLLIVIER propose de mener avec la Commission Evaluation le repérage des points qui pourraient relever de cette demande d'adaptation.

>> Murielle PEZET-KUHM ajoute qu'effectivement, la Commission évaluation devra aider à comprendre les phénomènes et à faire la part des choses entre ce qui relève du conjoncturel du plus structurel. Le SCoT fixe des orientations de long terme, mais avec une application de court à moyen terme. La commission évaluation doit aider le Comité syndical à juger, en fonction des évolutions et écarts à objectifs, si des évolutions doivent être portées. Réglementairement, ce travail doit être fait à 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, mais ainsi que l'avaient proposé les élus du précédent mandat, il est utile de disposer des éléments pour faire une évaluation plus en continu.

>> Luc REMOND pense que le manque de logement social est dû au désengagement de l'Etat et à l'augmentation des prix. Il faut alors s'interroger sur les compétences des acteurs publics pour répondre à la demande de logements sociaux ? Le coût du foncier est le principal problème, comment le gérer ? L'insécurité juridique des PLU avec le phénomène des recours est aussi une raison de difficultés.

>> Marie-Claire BOZONNET rappelle que le fait de recourir à des outils comme les emplacements réservés pour le logement social ne créera pas de concurrence sur le foncier entre les opérateurs HLM et les autres.

>> Laurence THERY insiste sur le manque d'outils mis à disposition des élus.

>> Jean-Paul BRET propose de rencontrer les bailleurs sociaux pour échanger avec eux sur ces problèmes.

>> Yannick OLLIVIER conclut sur la nécessité de rencontrer cet automne les bailleurs sociaux (représentés par Absise), ainsi que les acteurs de la construction publique et privée semble très partagée. Il suggère que ces questions soient redébatues en Commission « habitat » y compris sur les modalités d'organisation de cette rencontre : autour d'une de Communauté de l'habitat ?

>> Marie-Claire BOZONNET s'engage à faire remonter les questions posées en Comité syndical au Comité régional de l'habitat.

La rareté foncière :

>> Constant BERROU présente les éléments d'analyse portant sur le dimensionnement des espaces constructibles.

En dehors de difficultés politiques et techniques la lutte contre l'étalement urbain et la nécessité de réduire dans les documents d'urbanisme les surfaces ouvertes à l'urbanisation génèrent elles un phénomène de rétention foncière ?

Il est proposé une étude de cas pratique autour des problèmes que connaissent les communes (8 à 10 communes tests) et pour en tirer des enseignements afin de quantifier la rétention foncière.

>> Jean-Paul BRET réaffirme son attachement à ce que cette question soit traitée car c'est un volet clef de la mise en œuvre du SCoT.

>> Francis GIMBERT préférerait que soit travaillées prioritairement les questions de compatibilité entre les documents d'urbanisme locaux et le SCoT, car c'est ce qui préoccupe les élus à ce jour.

>> Yannik OLLIVIER repère sur ces questions d'habitat, outre la comptabilité avec les objectifs SCoT, la nécessité d'un travail sur les freins à la construction y compris de logement locatif qui fera l'objet d'une rencontre élargie avec les promoteurs dans le cadre d'une commission « logements ». Il propose en outre d'engager la démarche sur la rétention foncière en lien avec les communes qui se sont montrées intéressées ou qui ont été proposées par les EPCI, en ayant bien noté l'ajout par la DDT d'un critère n°2 pour travailler sur des communes en POS.

Le foncier économique :

>> Yannik OLLIVIER propose d'aborder la question du foncier économique qui a été mise en avant à plusieurs reprises lors du précédent comité et pour laquelle le Préfet a récemment interpellé l'EP-SCoT au sujet du protocole sur Bièvre-Valloire. Il rappelle notamment la capacité, laissée par le SCoT, d'ouvrir des nouveaux espaces pour accueillir un projet d'envergure. Il pose la question de la réelle capacité de recharge dans les espaces potentiels de développement... avec le risque que la recharge soit prévue au détriment des espaces agricoles.

Présentation de Murielle PEZET KUHN et de Julien CLEMENTI p.35 et suivantes sur les principales orientations du SCoT liées au foncier économique. Murielle PEZET-KUHN insiste notamment sur le fait qu'on est sûr du foncier disponible dont la définition est assez ouverte dans le DOO du SCoT et que cette définition peut rester à préciser collectivement ainsi que celle de la règle de recharge. Elle rappelle à ce sujet que le Comité syndical a établi en juillet 2013 une liste de questions émanant des territoires sur les modalités de répartition de l'offre foncière disponible en économie à travailler par la Commission économie. Mais cette dernière ne s'étant réuni qu'une fois en novembre 2013, n'a pu approfondir ces questions. Elle présente succinctement l'état et les éléments de contexte liés aux protocoles fonciers travaillés et délibérés par les EPCI et Pays. Murielle PEZET-KUHN rappelle notamment l'attente des collectivités de Bièvre-Valloire par rapport à la réponse du Préfet sur la 1ère phase de leur protocole délibéré et passé en Comité syndical en décembre 2013.

>> Yannik OLLIVIER estime que le travail qui a été fait par la CAPV est un bon signal des avancées possibles en ce domaine.

>> Jean-Paul BRET pense que la recharge des espaces économiques, une fois le stock d'origine suffisamment consommé suppose sans doute que la Chambre d'Agriculture donne son feu vert. Il rappelle qu'il n'y a plus les marches de manœuvre du Schéma directeur. Il rappelle que les activités se répartissent assez équitablement entre zones d'activités et espaces mixtes et les enjeux de s'investir sur les friches économiques.

>> Marie-Claire BOZONNET prolonge l'analyse proposée en insistant sur la réduction de la consommation foncière pour les zones d'activités, l'intérêt de se rapprocher des objectifs d'emplois par hectare du SCoT et la nécessaire mise en cohérence entre territoires de la mise en marché de ces zones d'activités. Les différents acteurs (élus, aménageurs, entreprises) trouveraient bénéfice à une approche commune de ces questions.

Question sous-jacente à celle de l'exploitation des zones d'activités, le risque est que ces zones en vident d'autres qui deviennent des friches industrielles difficilement reconvertisibles.

>> Francis GIMBERT indique que la question importante réside dans l'identification de ce qui est réellement mobilisable. Il s'interroge notamment sur le devenir des friches industrielles et sur la prise en compte de zones frappées par leur classement en Zones PPRI.

>> Marie-Claire BOZONNET pense qu'il est préférable d'examiner chaque cas en détail car il est impossible de donner une réponse immédiatement. Elle propose d'ajouter aux questions identifiées par les élus sur les modalités de répartition de l'offre foncière disponible en économie celle de la question de la date de comptabilisation du foncier, en sachant qu'il s'agirait de se rapprocher le plus de la date d'approbation du SCoT. Elle se pose la question de la spécialisation et de la compétition entre zones d'activités d'EPCI différentes. Elle ajoute que lorsque le foncier est rare il est sans doute plus intéressant de travailler à la réhabilitation des friches industrielles.

>> David BERTRAND rappelle la position des élus de Bièvre Isère qui souhaiteraient une validation effective des premiers éléments de protocole Bièvre Valloire sur le foncier économique transmis aux services de l'Etat avant d'entamer la 2nde phase
De plus il évoque le fait que certaines communes, ayant arrêté récemment ou allant arrêter leur PLU, rencontrent des difficultés de gestion de la période transitoire actuelle en attente du protocole.

>> Marie-Claire BOZONNET indique que le souci du Préfet est de savoir comment ce protocole pourra être géré dans le temps, comment il anticipe sur la réhabilitation des friches industrielles au travers d'actions communes. Les questions primordiales qui doivent être traitées résident, pour elle, dans la capacité de réduire le mode de consommation foncière dans les zones d'activités à travers une stratégie commune vertueuse, et dans les modalités à définir de rapprochement par rapport aux objectifs emplois/ha du SCoT. Il lui semble nécessaire qu'un front commun soit fait sur ces questions et d'ouvrir largement le débat en impliquant aménageurs, entrepreneurs.... De plus

>> Francis GIMBERT ajoute qu'en termes de thèmes à traiter, la question de la concurrence entre les territoires fait face à une appréciation notablement différente entre les secteurs. Pour ce qui est du Grésivaudan, en termes d'offre d'accueil en matière économique, les implantations d'entreprises sont essentiellement le fait de phénomènes endogènes.

>> Yannik OLLIVIER précise parmi ces questions que doit traiter la commission économie celle de la gestion des espaces économiques de Bièvre Valloire a fait l'objet de contacts de l'EPSCOT avec les élus du secteur et d'interventions auprès du Préfet de l'Isère. Un travail technique a entretemps avancé à l'initiative du Pays de Bièvre Valloire qui permet de donner une lecture claire des espaces économiques. Ce travail est confronté durant l'été aux analyses des services de l'Etat afin de permettre un accord sur le projet de protocole déjà engagé en Décembre 2013 et qui doit être complété sur les modalités de gestion.

Comme s'y était engagé Marc BAIETTO, l'EP-SCoT jouera son rôle de facilitateur sur ce volet important de la mise en œuvre du SCoT et qui renvoie aussi à d'autres secteurs en cours d'élaboration de leur document de pilotage de l'offre d'espaces économiques.

Il sera nécessaire de traiter de façon prioritaire les questions suivantes : le type de foncier économique pris en compte, les modalités de recharge, la répartition entre les zones d'activités et les espaces urbains pour l'accueil des emplois, les friches économiques, la nature des implantations (endogènes, venues d'autres secteurs), les dialogues entre territoires...

Yannik OLLIVIER estime sur les autres thèmes qu'il faudra hiérarchiser les points abordés : le cycle de l'eau pour l'environnement, l'évaluation de l'impact du SCoT pour la commission « évaluation » et la question des déplacements suite aux débats lors de l'arrêt du SCoT.

Compte tenu du temps disponible Yannik OLLIVIER propose de traiter ultérieurement des modalités d'application du SCoT.

>> Laurence THERY souhaite cependant que l'accent soit mis sur la mise en œuvre et particulièrement sur le projet de protocole d'engagement et sur le rôle de chacun en ce domaine.

Présentation du rapport CEP sur les services d'eau potable du bassin grenoblois

>> Yannick OLLIVIER en dernier point de l'ODJ propose une information **sur les travaux de la Communauté de l'eau potable (CEP) de la région urbaine de Grenoble et** laisse la parole à Cécile BENECH qui en est responsable pour la présentation.

>> La CEP existe depuis 2007. Il s'agit d'une plateforme des acteurs du monde de l'eau potable (producteurs et distributeurs notamment) portée par l'EP-SCoT.

Deux objectifs principaux sont inscrits dans la convention encadrant les chantiers et le mode de fonctionnement et de financement de l'outil. Il s'agit de mener des travaux sur :

- la gestion globale de la ressource et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le périmètre du SCoT.
- la construction du prix de l'eau potable et le l'harmonisation des pratiques des services.

Le premier chantier a été mené entre 2007 et 2010 sur l'ensemble du territoire. En effet, malgré la présence d'eau en qualité et en quantité dans la région et notamment sur Grenoble, il existe un risque de manque d'eau et d'importantes problématiques de sécurisation perdurent, même à proximité immédiate de Grenoble. Ainsi des études sur la vulnérabilité (sécheresse, pollution accidentelle et sécurisation) ont été menées en partenariat avec l'Etat. Les principaux résultats apparaissent dans le DOO du SCoT.

Depuis mi 2010, le travail s'est focalisé sur le prix de l'eau. En partenariat étroit avec les adhérents et les collectivités de l'agglomération, il a été décortiqué par l'équipe de la CEP le mode de construction du prix de l'eau et le fonctionnement des services (une cinquantaine enquêté). Le 26 novembre 2014, une journée de restitution finale permettra d'exposer à tous les acteurs les résultats des études, et repositionner son contexte dans les évolutions territoriales en cours. Cette journée sera également l'occasion d'exposer les premières conclusions des travaux de thèse CIFRE d'Antoine BROCHET, salarié de la CEP avec l'apport de quelques scientifiques ciblés.

Cécile BENECH ajoute qu'il paraît important d'anticiper sur les évolutions de la plateforme, notamment au regard de transfert de la compétence eau potable en lien avec la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Quid de l'avenir de cette plateforme qu'est la Communauté de l'eau potable dans un contexte en profonde évolution ? Pour ce faire une saisine spécifique a été adressée par Charles BICH, Président de la CEP à Yannik OLLIVIER, Président du SCoT et à Jérôme DUTRONCY en charge de la Commission environnement. Une date devrait être prise rapidement en septembre pour traiter de cette question.

Jérôme DUTRONCY précise qu'il a bien reçu le courrier et qu'il va donner une réponse favorable à cette saisine, le sujet étant d'importance dans le contexte actuel.

>>Yannik OLLIVIER propose aux élus, compte tenu des avancées du dossier eau potable au sein de la Métropole, de traiter de ce point spécifique dans le cadre d'une future commission « environnement » permettant de proposer une approche des questions de cycle de l'eau et d'aménagement du territoire à l'échelle de l'ensemble de la région grenobloise, et ce en invitant les principaux Présidents des structures eau potable de l'agglomération.

Clôture :

>> En question diverse, Yannik OLLIVIER indique qu'il va travailler avec la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère afin de faire cesser le contentieux de cette dernière avec l'EP-SCoT.

>> Yannik OLLIVIER remercie les participants leur précisant qu'un calendrier de rentrée leur sera proposé dès la rentrée.